



Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540 ♦ Télécopieur : 819 822-5286

2013-2014

Comité consultatif des services aux ÉHDAA

P A R E N T S



COMPTE RENDU

de la rencontre du 2014-05-12

Tenue à la CSRS

Salle Beauvoir 9^{ième} étage

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke Qc

COMPTE RENDU des rencontres tenues les 12 mai et 26 mai 2014 à la salle Beauvoir du Centre administratif, CSRS.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jocelyn Dupuis et appuyé par Nathalie Tremblay.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 31 MARS 2014

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 31 mars 2014 est proposée par Lucie Richard et appuyé par Achol Mabior.

La vice-présidente dans un élan d'enthousiasme coiffe le chapeau de secrétaire, et ce, pour le reste du mandat. Étonnamment, personne ne s'y oppose.

Suivi au CR du 12 mai : Pour le congrès annuel, les parents devaient s'inscrire par eux-mêmes. Achol manifeste son intérêt.

Avant le dépôt du plan d'effectifs, Madame Fortier précise les attentes de la CSRS à l'égard du Comité de concertation EHDAA au sujet de plan d'effectifs déposé pour l'année 2014-2015. Le comité de concertation EHDAA doit se prononcer sur la distribution des services à la clientèle. Outre notre Comité, des recommandations proviendront de différentes instances notamment du syndicat, du Comité paritaire EHDAA représenté par des enseignants soit, 4 au primaire et 1 au secondaire, par des directions d'école et par Madame Isabelle Fortier. Du même coup, elle donne certaines précisions quant aux divers services offerts par la CSRS de même qu'aux intervenants appelés à y contribuer.

Intervenants et mesures d'aide :

La CSRS compte plusieurs intervenants qui répondront à divers besoins de la clientèle. D'une part, le soutien professionnel se répartit principalement entre des orthopédagogues, des psychologues, des psychoéducateurs, des orthophonistes et des animateurs de la vie spirituelle et communautaire. D'autre part, plusieurs Techniciens en éducation spécialisée sont disponibles de même que des préposées aux élèves handicapés agissent en soutien technique pour favoriser l'intégration des élèves sous leur responsabilité.

Animateur(trice) à la vie spirituelle et communautaire (AVSEC) : Leur rayonnement est large, ils soutiennent les jeunes pour faciliter les différents passages et transitions. Dans une école, l'AVSEC intervient en prévention de l'intimidation et peut proposer une gamme d'activités pour mobiliser les enfants vers des projets collectifs (santé, conseil étudiant, panier de Noël, etc.)

Techniciens (es) en éducation spécialisée (TES) : ils interviennent, selon les demandes particulières et sont associés à des écoles, à des élèves spécifiques ou à des points de service.

Co-enseignantes : Elles sont mises à la disposition des écoles pour soutenir certaines enseignantes dans l'exercice de leur fonction. Leur expertise est requise en appui aux difficultés d'apprentissage (mesure DA), en support aux nouveaux enseignants ou en prévention des troubles de comportement (mesure PCTC, Problème de comportement vs Trouble de comportement).

Écoles ÉDAP et points de service.

Points de service : De vocations diverses, ils sont répartis sur les quatre secteurs du territoire de la CSRS. Ils regroupent les enfants aux prises d'un même trouble et l'intervention est adaptée en fonction des besoins de ces derniers (Trouble de la communication, Trouble envahissant du développement (TED), Déficience intellectuelle (DIL, DIM), Trouble du comportement). Sur le territoire, on compte aussi six classes d'accueil, quatre écoles désignées en aide particulière (EDAP) et deux écoles spécialisées soient, Le Touret consacrée à la déficience intellectuelle et Le Monarque, anciennement Val-du-Lac, spécialisée au développement des compétences comportementales.

Précisions concernant l'intervention.

Les subventions pour des mesures d'adaptation reposent sur le diagnostic professionnel. Les modalités et le référentiel d'intervention (type d'intervention, sa fréquence et la durée) se précisent suite à l'analyse des besoins de l'élève par le personnel de l'école.

3. DEPOT DU PLAN EFFECTIF ET RECOMMANDATION DU COMITE

Les guichets d'inscription des enfants qui présentent une problématique sont maintenant fermés. L'administration de la CSRS peut dresser le portrait général des besoins à combler relativement au volet EHDAA, on peut dresser un tableau représentatif quant à la distribution des services. (classes spécialisées, TES, mesures d'intégration).

Le service d'orthophonie est associé aux points de services et aux écoles ÉDAP. Chacune des orthophonistes est aussi répondante pour les écoles primaires de leur quartier pour des besoins spécifiques. Bien que ces postes soient difficiles à combler, on devrait débiter l'année avec les postes comblés. Reste à croiser les doigts pour garder ces ressources pour toute l'année afin d'assurer un soutien aux enseignantes, les évaluations et l'intervention.

Le comité est unanime quant à la nécessité de maintenir les services aux enfants qui ont des besoins spécifiques. Du même coup, nous saluons le maintien des services offerts par notre commission scolaire dans ce contexte où les annonces de coupures et de restrictions budgétaires en éducation inquiètent plus d'un parent. Toutefois, bien que nous reconnaissons les efforts de la commission scolaire et de ses administrateurs, nous restons préoccupés par la répartition de ces services au quotidien. C'est le cas, entre autres, des services d'orthophonie. Beaucoup de difficultés en lecture et en écriture nécessiteraient une intervention précoce en orthophonie. Aux dires de Madame Fortier, Les postes offerts aux orthophonistes sont difficiles à combler et la tâche des orthophonistes engagées est consacrée prioritairement aux points de services tout en étant répondantes pour les écoles du quartier environnant. Il y a beaucoup de besoins, beaucoup d'attentes, l'accès à une évaluation spécialisée dès les premières années de scolarisation est restreint.

Suivi de la rencontre du 12 mai

Madame Marie-Claude Dupuis note que certaines clientèles augmentent et non la clientèle générale, c'est notamment le cas pour le Trouble du spectre de l'autisme. Madame Dupuis soulève quelques questions à savoir d'une part, si on prévoyait augmenter l'offre de service pour cette clientèle. D'autre part, elle demande si on pouvait offrir la possibilité aux enfants de classe adaptée de fréquenter une classe régulière de la même école sans transférer à l'école de son quartier. On précise que les services sont créés et offerts dans un but de développer l'autonomie et d'éviter toute dépendance à un cadre d'intervention. L'analyse de la progression des enfants se fait ponctuellement de même qu'une révision de l'accompagnement pour favoriser un transfert à la classe régulière.

Aussi, afin de mieux assumer notre travail et répondre aux mandats donnés par la CSRS, les membres du comité demandent qu'on leur remette un document qui présente l'ensemble des services offerts à la clientèle d'EHDAA.

2010-2015 Les budgets sont basés sur les services directs aux enfants. Seront-ils maintenus, bonifiés? La priorisation est aux services en psychoéducation et en psychologie.

4. MESURE 30810

Mesure 30810, le budget est décentralisé et maintenant sous la responsabilité de la CSRS. Une démarche d'évaluation bien documentée, un plan d'intervention détaillé sont indispensables afin de justifier la pertinence de l'utilisation de l'ordinateur. Très tôt dans l'année, la banque des ordinateurs disponibles est épuisée. En cas de refus pour un élève chez qui on reconnaît le besoin d'une aide technologique, la CSRS est ouverte à considérer l'achat de l'ordinateur par le parent. Cependant, il faut que cette demande s'inscrive selon la démarche citée plus haut.

Comme les ressources financières sont limitées, la CSRS priorise l'accès aux aides technologiques pour la clientèle du troisième cycle du primaire et celle du secondaire.

Enfin, des trousseaux TIC sont disponibles aux élèves afin d'en faire l'essai et ainsi, justifier la pertinence de cette mesure d'adaptation. Dans le cas où la CSRS recommande l'achat d'un ordinateur comme mesure de soutien, un contrat est alors signé par l'enfant et par ses parents pour responsabiliser le jeune au bon usage de cet outil.

Au fil des années, le bilan de cette mesure s'avère positif, les enseignantes accueillent cette mesure avec ouverture et flexibilité.

5. BULLETIN ADAPTÉ

Le bulletin est adapté uniquement pour les enfants des points de services. L'enfant de classe régulière reçoit un bulletin standardisé. Pour les enfants intégrés en classe régulière, un bulletin adapté est envisageable que si l'on a à lui attribuer une cote 33.

À l'école Le Touret, le bulletin n'est pas adapté, mais le programme l'est. L'enfant est comparé aux objectifs fixés de façon individualisée.

Des documents explicatifs seront annexés.

6. VARIA

Marie-Andrée Gosselin
Secrétaire de la rencontre